



■ Schweizer Syndikat Medienschaffender ■ Syndicat
suisse des mass media ■ Sindacato svizzero dei mass
media ■ Sindicat svizzer dals meds da massa

Communiqué de presse du Syndicat suisse des médias SSM

Zurich, 18.10.2017

Le Conseil fédéral fixe la date de la votation populaire sur l'initiative « No Billag », baisse le montant de la redevance par ménage à un franc par jour et plafonne les recettes de la redevance versées à la SSR. Ces mesures auront de graves conséquences pour le personnel de la SSR.

C'est le 4 mars prochain que le peuple suisse se prononcera sur l'initiative « No Billag » qui demande la suppression de la redevance de réception. Le Syndicat suisse des mass media (SSM) se réjouit que la date de la votation ait enfin été fixée. Il engagera tous les moyens à sa disposition pour combattre cette initiative.

Mercredi après-midi, la conseillère fédérale Doris Leuthard a par ailleurs communiqué qu'à partir du 1^{er} janvier 2019 les ménages ne paieraient plus que 365 francs par an pour la redevance au lieu du montant actuel de 451 francs et que la quote-part de la redevance versée à la SSR serait plafonnée à 1,2 milliard. Ces mesures, qui signifient selon la SSR « une diminution effective d'environ 50 millions de francs », auront un impact dramatique pour le personnel et l'offre de programmes de la SSR. Cette dernière entend donner la priorité au maintien des meilleures prestations de programmes possibles.

Le SSM attache pour sa part la priorité à la protection de la santé du personnel et au maintien d'emplois qualifiés. Le dernier train de mesures d'économie mis en place en 2016 a coûté quelque 250 équivalents pleins temps et s'est traduit par de nombreux licenciements. Le personnel qui est resté dans l'entreprise opère d'ores et déjà à la limite de ses capacités. Une nouvelle réduction des postes du même ordre de grandeur rendra pratiquement impossible le maintien de l'offre actuelle de programmes. Ce sont là les conséquences concrètes des attaques dont la SSR et le service public dans le domaine des médias font l'objet depuis des années.

Le SSM demande à la SSR de réaliser les mesures d'économie en évitant les licenciements et en limitant autant que possible les coupes dans l'effectif du personnel. Dans le cadre du partenariat social, le SSM dialoguera avec la SSR et exigera que les conséquences négatives de cette décision du Conseil fédéral soient mises en œuvre de manière socialement supportable.

Pour tout renseignement complémentaire :

Ruedi Bruderer, président du Syndicat suisse des mass media, 079 254 47 26

Jérôme Hayoz, secrétaire central du syndicat suisse des mass media, 079 344 25 89